

adopté

le 20 avril 1978

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, signé à Sao Tomé le 14 janvier 1976.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 146 et 314 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, signé à Sao Tomé le 14 janvier 1976 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 avril 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota. — Voir le document annexé au n° 146 (1977-1978), Sénat.